

Guide d'accueil

pour le personnel de
la Commission scolaire des
Premières-Seigneuries

LE SECONDAIRE PUBLIC
LA BONNE ÉCOLE

Services des ressources humaines • Août 2007

Le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

Bienvenue à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries	4
Mot de la présidente et du directeur général	4
Mot du directeur des Services des ressources humaines et de l'organisation scolaire	5
Notre organisation	7
Notre mission	8
Notre structure	9
Conseil des commissaires	9
Direction générale	9
Secrétariat général et Direction de l'information et des communications	10
Services éducatifs	10
Services des ressources humaines et de l'organisation scolaire	10
Services des ressources financières et matérielles	11
Services des ressources technologiques et du transport scolaire	11
La qualité de vie, une priorité	13
Fil d'Ariane	13
Programme d'aide au personnel (PAP)	13
Nos lois	15
Législation et règlements	15
Loi sur l'instruction publique	15
Loi sur le tabac	15
Vérification des antécédents judiciaires	16
Régime pédagogique	16
Programme de formation de l'école québécoise	16
Loi sur le droit d'auteur et les établissements d'enseignement	17
Programme d'accès à l'égalité en emploi	17

Nos politiques	18
Politique d'utilisation des systèmes électroniques à des fins de communication	18
Politique visant à contrer la violence et le harcèlement en milieu de travail	18
Nos encadrements	20
Supervision du personnel	20
Stationnement	20
Nos Services des ressources humaines	23
Services offerts	23
Programme d'accompagnement	23
Dossier personnel	24
Conditions d'emploi	24
Développement professionnel	25
Offres d'emploi	25
Banque de suppléance et de remplacement - logiciel « Candidatures »	25
Rémunération et avantages sociaux	27
Assurance collective	27
Régime de retraite	27
Comité de santé et de sécurité au travail (CSST) – déclaration d'un accident du travail	28
Absence invalidité	28
Ententes corporatives avec des centres de conditionnement physique	28
Nos Services éducatifs	31
Services offerts	31
Professionnels à la pédagogie	32
Professionnels à l'adaptation scolaire	32
RÉCIT	32
Formation sur le nouveau pédagogique pour le personnel en insertion professionnelle	32
Site du nouveau pédagogique	32
Centre de ressources pédagogiques multimédias (CRPM)	32
Nos moyens de communication	33
Journal Le Parchemin	33
Tableaux d'affichage	33
Sites intranet et Internet	33
Service de courrier interne	33
Répertoire téléphonique	33
Adresse de courrier électronique et téléphonie	33
Autres services offerts	34
Imprimerie et photocopies	34
Achat de matériel	34
Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques à prix avantageux	34



Bienvenue à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Mot de la présidente et du directeur général

Se joindre à une équipe, à un milieu de travail, est une étape de vie importante. Les nouveaux membres du personnel sont en recherche de repères et d'outils pour s'intégrer, pour mieux comprendre l'environnement professionnel au sein duquel ils vont œuvrer. Ils désirent également en savoir plus sur les valeurs et les priorités de leur employeur.

C'est dans cet esprit que les Services des ressources humaines ont élaboré ce guide d'accueil concis et complet, tant au plan des services que de la mission globale de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries. Notre équipe s'est penchée sur vos besoins, vos questions éventuelles, sur la meilleure façon de contribuer à votre arrivée. Nous espérons que ce guide vous permettra non seulement de connaître, en un coup d'œil, l'ensemble des ressources à votre disposition, mais aussi d'apprécier le dynamisme et la richesse des services de nos établissements.

Le succès des élèves, jeunes et adultes, est évidemment au cœur des préoccupations du personnel de la Commission scolaire. Mais nous avons également à cœur la qualité de vie au travail. Nous avons mis en place de nombreuses mesures pour favoriser la formation continue afin que notre personnel puisse poursuivre le développement de ses compétences. Au quotidien, nous plaçons les valeurs de respect, d'équité, de transparence, de compétence, de responsabilité et de rigueur au centre de chacune de nos interventions. Par ailleurs, nous estimons grandement le travail réalisé par les membres de notre personnel, tant auprès des élèves que sur le plan administratif. Nous valorisons les initiatives et les visions des femmes et des hommes qui s'investissent pour des services de qualité aux élèves et aux familles de notre territoire.

Évoluer dans un cadre où la compétence et la passion du travail sont liées, voilà ce que nous vous offrons. Nous vous remercions d'avoir choisi la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour entamer de nouveaux défis!



Michel Hamel
Directeur général



Jeanne d'Arc Marcoux
Présidente



Mot du directeur des Services des ressources humaines et de l'organisation scolaire

Nous avons le plaisir aujourd'hui de vous accueillir au sein du personnel de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et de vous transmettre ce guide qui se veut un outil susceptible de répondre à plusieurs de vos questions relativement à notre organisation. Nous vous conseillons de conserver précieusement ces renseignements qui, nous l'espérons, vous guideront et faciliteront votre intégration dans notre milieu.

Pour plus d'information ou pour la mise à jour de ces divers renseignements, nous vous conseillons de consulter régulièrement nos sites Internet et intranet, au **www.csdps.qc.ca**. Plusieurs détails vous sont rendus disponibles, notamment pour les programmes d'accompagnement, les répertoires de ressources, les diverses politiques, les offres d'emploi, les organigrammes, les dépliants d'information, etc., sous la rubrique *Services administratifs/Ressources humaines*.

Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter la plus cordiale bienvenue au sein de notre organisation. Nous espérons que votre milieu de travail vous permettra de poursuivre votre développement tant sur le plan professionnel que personnel.

Bonne année scolaire!

Le directeur des Services des ressources humaines
et de l'organisation scolaire,

Guy Robitaille

pochette

Nous vous accueillons avec plaisir dans ce milieu qui nous est cher. Nous espérons partager avec vous, idées et rêves, et vous offrir collaboration et soutien. Vous joignez une équipe dynamique qui sera heureuse de profiter de votre enthousiasme et de vos ressources. Nous croyons que les liens que nous tisserons seront garants de l'accomplissement professionnel de tous.

*Louise de Passillé
Psychologue*

Notre organisation

Le territoire de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries couvre une partie du territoire de la ville de Québec, soit les arrondissements de Charlesbourg, de Beauport et une partie de la Haute-Saint-Charles ainsi que le territoire des MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans. La Commission scolaire dessert également une partie de la MRC de La Jacques-Cartier (municipalité de Lac-Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Delage et le secteur du Lac-Croche). Le territoire de la Commission scolaire est donc marqué par l'hétérogénéité de sa trame géographique, puisqu'il inclut des zones urbaines, périurbaines et rurales, avec des dynamiques de développement distinctes.

La Commission scolaire accueille environ 26 000 élèves dans ses établissements. Ils sont répartis au sein de 37 écoles primaires, 8 écoles secondaires, 3 écoles spécialisées, 3 centres de formation générale et 3 centres de formation professionnelle.

La Commission scolaire se révèle un employeur important de son territoire, puisque près de 5 000 personnes y travaillent à titre de personnel régulier à temps plein et à temps partiel et en qualité de personnel occasionnel.

Notre mission

Notre commission scolaire mise sur l'ensemble de son personnel pour promouvoir et participer, de façon significative, à la réalisation de sa **mission** : assurer la qualité des services éducatifs offerts sur le territoire et contribuer au développement de la région.

Nous véhiculons auprès de notre personnel et de tous nos élèves des **valeurs** telles que :

respect

Il se concrétise dans le respect de soi-même, des autres et de l'environnement ainsi que des diverses constituantes de la Commission scolaire.

équité

Elle garantit une répartition équitable des ressources disponibles selon des règles précises et partagées, permettant de donner à tous les élèves une chance égale de réussir.

transparence

Elle amène à montrer les choses telles qu'elles sont, à mettre la franchise au cœur de toutes les actions, permettant ainsi aux différents acteurs d'évoluer dans un climat de confiance.

compétence

Elle guide les actions de la Commission scolaire dans toutes ses sphères d'activités, notamment dans la sélection de son personnel et le choix des activités de formation continue qui lui sont destinées.

responsabilité

Elle accompagne la décentralisation et caractérise l'engagement des élèves dans leur démarche éducative de même que l'implication du personnel dans la prise en charge de ses activités professionnelles.

rigueur

Elle interpelle l'effort, l'exactitude et la précision de la part des élèves et du personnel de la Commission scolaire dans l'exécution de leurs tâches et de leurs responsabilités respectives.

Pour rencontrer notre mission et ce, dans le respect de nos valeurs, la Commission scolaire s'est dotée d'une planification stratégique et s'est fixée comme **orientations** :

> de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves;

> de faire de nos écoles et de nos centres des milieux de vie plus attrayants et stimulants.

Notre structure

Conseil des commissaires

Le conseil des commissaires est composé de 25 personnes. Chaque commissaire est élu au suffrage universel pour représenter sa circonscription. À ce nombre, s'ajoutent 2 membres représentant les parents des secteurs primaire et secondaire.

Le conseil élit, parmi ses membres, un comité exécutif composé de 7 personnes auxquelles s'ajoutent les 2 membres représentant les parents.

Les commissaires ont pour rôle, entre autres :

- > de représenter la population qui les a élus;
- > d'administrer la Commission scolaire au sein du conseil des commissaires;
- > de déterminer les orientations, les objectifs, les priorités et les valeurs que doit privilégier la Commission scolaire;
- > d'adopter les principales politiques pédagogiques et administratives.

Les commissaires doivent maîtriser les enjeux de leur milieu afin de répondre efficacement aux besoins d'information de leurs concitoyennes et concitoyens. Leur mandat est d'une durée de quatre ans.

Direction générale

La Direction générale s'assure :

- > de la réussite éducative de tous les élèves jeunes et adultes qui fréquentent les établissements de la Commission scolaire;
- > de la gestion courante des activités et des ressources de la Commission scolaire;
- > de l'exécution des décisions du conseil des commissaires;
- > du suivi des recommandations des différents comités auprès du conseil des commissaires et du comité exécutif;
- > de la mise en œuvre du plan stratégique de la Commission scolaire;
- > de la supervision des directions d'établissement et de service.

Secrétariat général et Direction de l'information et des communications

Le Secrétariat général s'assure :

- > que l'ensemble des activités corporatives de la Commission scolaire se réalisent conformément au cadre juridique qui la régit et à son plan stratégique.

La Direction de l'information et des communications veille :

- > à ce que les communications internes et externes soient efficaces et conformes aux valeurs organisationnelles.

Services éducatifs

Les Services éducatifs jouent un rôle de premier plan :

- > dans la mise en œuvre des services à offrir dans les établissements;
- > dans le respect des obligations dévolues à la Commission scolaire par la Loi sur l'instruction publique afin que toute la clientèle desservie, tant les élèves en général que ceux qui requièrent des services particuliers, reçoive une éducation de la plus grande qualité.

Services des ressources humaines et de l'organisation scolaire

Les Services des ressources humaines :

- > élaborent et proposent des programmes et des politiques répondant aux besoins actuels et futurs des gestionnaires et du personnel;
- > répondent aux besoins de développement des compétences du personnel;
- > conseillent et soutiennent le personnel d'encadrement en matière de gestion des ressources humaines;

- > contribuent à la mise en place d'un milieu de travail favorisant le développement de la personne et la qualité de vie au travail.

Les Services de l'organisation scolaire s'assurent :

- > du respect de la Loi sur l'instruction publique et des politiques en vigueur au regard de l'admission et de l'inscription des élèves.

Services des ressources financières et matérielles

Les Services des ressources financières :

- > contribuent à assurer la pérennité du financement de l'organisation et la répartition équitable des ressources;
- > conseillent et soutiennent le personnel d'encadrement en matière de gestion des ressources financières;
- > proposent des outils visant à rendre l'information financière plus accessible.

Les Services des ressources matérielles :

- > contribuent à assurer le bon état de l'ensemble des installations mises à la disposition des élèves et du personnel;
- > conseillent et soutiennent le personnel d'encadrement en matière de gestion des ressources matérielles.

Services des ressources technologiques et du transport scolaire

Les Services des ressources technologiques ont pour mission :

- > d'offrir des services reliés à l'utilisation des technologies de l'information et des communications afin de soutenir les activités pédagogiques et administratives de la Commission scolaire;
- > de faciliter l'accès aux technologies de pointe et d'offrir des ressources sécurisées.

Le Service du transport scolaire s'assure :

- > de l'organisation du transport des élèves en toute sécurité et dans le respect des encadrements et politiques.

pochette

Depuis mon arrivée à la Commission scolaire, je suis conquise par le côté humain de l'organisation. Travailler au mieux-être et à l'éducation des jeunes est une source incontestable de motivation.

*Nicole Tremblay
Agente de bureau, classe principale*

La qualité de vie, une priorité

Notre commission scolaire fait de la qualité de vie de son personnel une priorité en adoptant une philosophie de gestion humaine de l'absentéisme et en misant sur la qualité de vie des personnes présentes au travail.

Fil d'Ariane

Le Fil d'Ariane est un projet qui suggère de nouvelles façons de voir, de dire et de faire, en matière de gestion des ressources humaines. Stress, anxiété et épuisement professionnel sont omniprésents dans la société.

La Commission scolaire met donc à la disposition des personnes qui en sentent le besoin, des ressources pour les aider à traverser les différents labyrinthes de leur vie. Il est possible de rencontrer des aidants naturels, présents dans les différents établissements.

Il existe également un Comité sur la qualité de vie au travail (comité multidisciplinaire) qui a comme mandat de discuter des différentes difficultés rencontrées en milieu de travail et de proposer des solutions diverses afin de remédier aux problématiques identifiées.

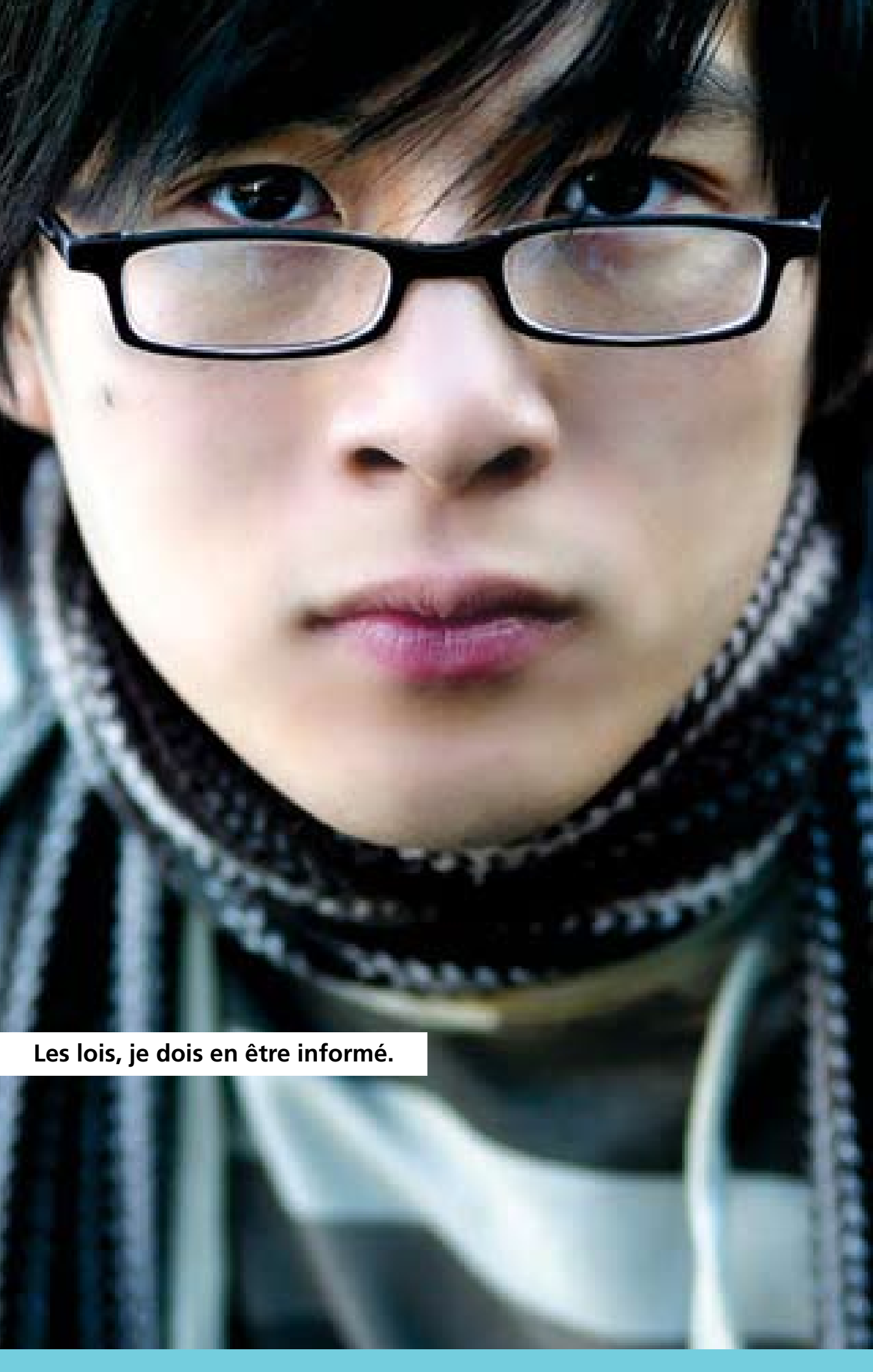
Programme d'aide au personnel (PAP)

Le Programme d'aide au personnel est un service de consultation et de référence mis à la disposition de l'ensemble des employés.

Il vous est possible de joindre un professionnel de ce Programme, si vous rencontrez des difficultés, notamment à l'égard :

- > d'un manque d'intérêt au travail;
- > des communications;
- > de relations avec les pairs et de relations avec les élèves;
- > de problèmes personnels et professionnels;
- > d'épuisement physique, psychologique ou professionnel;
- > d'alcoolisme, de toxicomanie;
- > de problèmes conjugaux ou familiaux;
- > de maladie physique ou psychique;
- > de deuil;
- > d'une situation de crise;
- > d'un besoin de réorientation de carrière;
- > d'approche de la retraite;
- > de problèmes financiers.

Ce Programme est volontaire, **confidentiel** et non préjudiciable. Ce service est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et ce, 12 mois par année. Le nombre de consultations sans frais est fixé à 4 pour une même personne concernant une même situation.



Les lois, je dois en être informé.

Nos lois

Législation et règlements

Dans la présente section, il vous est possible d'obtenir de plus amples renseignements relativement aux diverses législations et règlements en vigueur, sur le site Internet suivant :

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

Loi sur l'instruction publique

La profession d'enseignante ou d'enseignant est encadrée par la Loi sur l'instruction publique. En vertu de cette loi, une personne doit être titulaire d'une autorisation d'enseigner délivrée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Il est important d'être bien informé sur cette loi. Il est possible d'y trouver plusieurs renseignements, notamment à l'égard :

- > des droits de l'élève;
- > des droits de l'enseignant;
- > des obligations de l'enseignant;
- > des autorisations d'enseigner;
- > des conseils d'établissement;
- > des comités d'élèves.

Loi sur le tabac

En vertu de cette loi, il est interdit à quiconque, incluant le personnel et les parents, de fumer à l'extérieur, dans un rayon de neuf mètres, de toute porte communiquant avec les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes. En ce qui a trait aux écoles primaires et secondaires, il est interdit à quiconque de fumer sur les terrains de l'école. De plus, toute fourniture de tabac à un mineur, par quiconque, est interdite sur les terrains de l'école. Par conséquent, dès qu'une personne se trouve sur les terrains de l'école, il lui sera interdit de fumer ou encore de vendre ou d'offrir du tabac à un mineur et ce, durant toutes les heures où l'école reçoit des élèves. Ces dispositions s'appliquent non seulement aux élèves, mais également à leurs parents et à tout membre du personnel et citoyen circulant sur les terrains de l'école.

Vérification des antécédents judiciaires

Notre commission scolaire a comme priorité l'intégrité et la sécurité de tous les élèves qui lui sont confiés. En vertu de la Loi sur l'instruction publique, nous vérifions systématiquement les antécédents judiciaires de tout nouveau membre du personnel. L'objectif poursuivi étant de s'assurer que les personnes qui œuvrent auprès de nos élèves mineurs, ou qui sont régulièrement

en contact avec ces derniers, n'aient pas d'antécédents judiciaires incompatibles en lien avec l'exercice des fonctions et ce, dans le respect des droits fondamentaux. Chaque employé a l'obligation de déclarer, à la personne responsable du dossier des antécédents judiciaires aux Services des ressources humaines, tout changement relatif à ses antécédents judiciaires.

Régime pédagogique

Le Régime pédagogique est un encadrement légal et national qui régit l'organisation des services dans les établissements, notamment les communications aux parents, la grille des matières, les indications sur le temps à allouer pour chacune des matières, etc. Ce document doit obligatoirement être respecté par les établissements. Une instruction annuelle vient préciser les modalités d'application de certains articles.

Programme de formation de l'école québécoise

Le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) est un document prescrit par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Celui-ci précise les compétences à développer pour chacune des disciplines enseignées au préscolaire, primaire et secondaire.

Le personnel enseignant doit s'inspirer de ce document pour préparer ses cours. Les manuels scolaires sont des outils pour actualiser le

Programme de formation de l'école québécoise. Même si ce matériel est approuvé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il ne constitue pas le programme à enseigner aux élèves.

Pour de plus amples renseignements, il est possible de consulter le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au www.mels.gouv.qc.ca.

Loi sur le droit d'auteur et les établissements d'enseignement

La Loi sur le droit d'auteur accorde des droits exclusifs au titulaire du droit d'auteur sur une œuvre. Les œuvres visées sont les œuvres artistiques, audiovisuelles, dramatiques, littéraires, musicales, la confection de matériel didactique ainsi que les programmes d'ordinateurs et Internet. La Loi accorde à l'auteur des droits économiques et des droits moraux sur son œuvre. En vertu de cette loi, le titulaire du droit d'auteur dispose de recours civils ou criminels en cas de violation de ses droits économiques et de recours civils en cas de violation de ses droits moraux.

Programme d'accès à l'égalité en emploi

La Commission scolaire met tout en œuvre afin d'appliquer des principes d'équité et de non-discrimination à l'ensemble de son personnel. Dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, la Commission scolaire s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi qui vise à accroître la représentation des membres des groupes visés, soit les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées. La Commission scolaire souligne l'importance de promouvoir la diversité, l'ouverture sur le monde et les échanges avec les différentes communautés.

Nos politiques

Politique d'utilisation des systèmes électroniques à des fins de communication

Notre organisation s'est dotée d'une politique visant à régir l'utilisation des différents systèmes électroniques à des fins de communication et à en assurer une utilisation sécuritaire. Elle permet aux membres du personnel d'utiliser les différents systèmes électroniques dans un cadre bien défini. Toutefois, elle prohibe les usages incompatibles avec sa mission, ou contraire aux règles de droit.

La politique nous renseigne notamment sur les éléments suivants :

- > les droits de propriété;
- > l'utilisation des systèmes électroniques et les activités prohibées;
- > la confidentialité;
- > le droit de la Commission scolaire de surveiller les messages;
- > les contraventions et virus.

Politique visant à contrer la violence et le harcèlement en milieu de travail

En vertu de diverses législations, notamment la Loi sur les normes du travail, la Commission scolaire s'est dotée d'une politique visant à contrer la violence et le harcèlement en milieu de travail. Une des valeurs prônées par notre commission scolaire, est le respect des personnes. La Commission scolaire reconnaît que son organisation doit être un lieu où l'on assure un climat de travail sain, pacifique et respectueux. Elle invite l'ensemble du personnel à être vigilant et gardien d'un climat exempt de violence ou de harcèlement. La Commission scolaire se déclare contre toute forme de discrimination, de violence ou de harcèlement et interviendra rigoureusement, au besoin, auprès des personnes responsables de tels comportements.



Nos encadrements

Supervision du personnel

Les Services des ressources humaines, en collaboration avec des équipes multidisciplinaires, ont élaboré divers profils de compétences, tant pour le personnel d'encadrement que pour le personnel professionnel, enseignant et de soutien. Ces profils de compétences sont des outils précieux, notamment pour la dotation en

personnel de même qu'à des fins de supervision. Afin de s'assurer d'une relève compétente et active dans son développement professionnel, notre commission scolaire prône la tenue de rencontres de supervision pédagogique et d'évaluation et ce, pour l'ensemble du personnel. Chaque direction en est responsable.

Stationnement

Pour vous permettre de stationner votre véhicule sur les terrains des établissements de la Commission scolaire, vous devez remplir le formulaire prévu à cette fin et vous procurer une vignette auprès de votre direction. Le coût est proportionnel à 0,1 % de 1 % du salaire et est prélevé sur chacune de vos paies.



pochette

L'accueil fait par notre commission scolaire aux nouveaux membres du personnel est important pour comprendre notre structure et rencontrer les intervenants qui y travaillent. En plus de cet événement, chaque école organise son propre accueil afin de permettre une intégration rapide dans le milieu et développer une meilleure connaissance de sa culture.

*Carl Ouellet
Directeur d'école*

C'est par une interaction constante entre le don et l'accueil que se réalisent les apprentissages si essentiels à la mission éducative. Puissiez-vous recevoir à la mesure de ce que vous offrirez durant votre carrière.

*Berthier Marceau
Enseignant*

Nos Services des ressources humaines

Services offerts

Notre équipe des Services des ressources humaines est toujours disponible pour répondre à l'ensemble de vos questions et demandes de renseignements.

Afin d'améliorer nos communications, nous avons placé sur notre site, au **www.csdps.qc.ca**, sous la rubrique *Services administratifs/Ressources humaines*, plusieurs renseignements à l'intention du personnel, notamment :

- > le répertoire téléphonique;
- > les offres d'emploi;
- > les programmes d'accompagnement;
- > les divers formulaires à remplir;
- > le détail des processus d'affectation pour le personnel enseignant;
- > la foire aux questions pour le secteur enseignant.

Programme d'accompagnement

Dans le cadre d'un renouvellement important de son personnel, la Commission scolaire veut favoriser la qualité de l'intégration des nouveaux employés. À cette fin, il existe divers programmes d'accompagnement, notamment un programme de mentorat pour le personnel cadre et les directions d'établissement et un programme corporatif d'accompagnement du personnel enseignant en début de carrière. Il vous est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur notre site Internet.

Dossier personnel

Lors de votre engagement, vous devez vous assurer que votre dossier personnel est complet. Voici une liste de documents à transmettre aux Services des ressources humaines. Il est de votre responsabilité d'aviser votre direction et les Services des ressources humaines de tout changement tel que déménagement, changement de numéro de téléphone, etc.

Enseignant	Cadre et professionnel	Soutien
Originaux <ul style="list-style-type: none">> Curriculum vitæ> Brevet, permis ou autorisation provisoire valide> Relevés de notes : secondaire, collégial et universitaire> Diplômes : secondaire, collégial et universitaire> Attestations d'expérience> Certificat de naissance ou de citoyenneté canadienne> Résultat d'un test de français et du test d'informatique	Originaux <ul style="list-style-type: none">> Curriculum vitæ> Relevés de notes> Diplômes> Attestations d'expérience> Attestation de l'Ordre professionnel	Originaux <ul style="list-style-type: none">> Curriculum vitæ> Relevés de notes> Diplômes> Attestations d'expérience> Tout autre document répondant à une exigence pour l'obtention d'un poste ou d'un remplacement

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi sont régies par règlement pour le personnel d'encadrement et par des conventions collectives dans le cadre du régime de négociation des secteurs public et parapublic, pour le personnel syndiqué.

Vous pouvez accéder à ces différents textes, au www.cpn.gouv.qc.ca, sous la rubrique *Conditions de travail du personnel d'encadrement* et sous la rubrique *CPNCF/conventions collectives*.

Développement professionnel

Fermement convaincue que la qualité d'une organisation est le reflet de la compétence de son personnel et du développement des gens qui en font partie, la Commission scolaire prévoit, pour l'ensemble de son personnel, différents systèmes qui soutiennent et favorisent son développement.

Pour le **personnel enseignant**, le budget de perfectionnement est décentralisé dans les établissements. Vous devez présenter votre demande auprès de votre supérieur immédiat qui l'acheminera à son tour au comité de participation de l'école (CPE).

Pour le **personnel professionnel**, les budgets sont décentralisés dans les établissements. Vous devez vous adresser à votre supérieur immédiat.

Pour le **personnel de soutien**, le budget est centralisé à la Commission scolaire. Les demandes de formation ou de perfectionnement doivent être acheminées directement aux Services des ressources humaines, à l'aide du formulaire prévu à cette fin. L'ensemble des demandes fait l'objet de discussions en comité de relations de travail.

Offres d'emploi

De plus, si vous détenez une adresse de courrier électronique à la Commission scolaire, vous serez avisé de la mise en ligne des offres d'emploi par notre courriel « Alerte Emploi ». Si vous avez un intérêt pour un poste en particulier et que vous correspondez au profil recherché, n'hésitez pas à nous acheminer votre candidature et ce, selon les modalités spécifiées.

Nos offres d'emploi, tant pour les concours internes que pour les concours externes, sont maintenant disponibles sur notre site Internet.

Pour les concours externes, il vous est également possible de faire connaître nos offres d'emploi à des personnes de votre réseau.

Banque de suppléance et de remplacement - logiciel « Candidatures »

La Direction des Services des ressources humaines utilise un logiciel informatisé pour le personnel enseignant et certaines catégories d'emploi du personnel de soutien. Ce logiciel nous permet d'avoir accès à une banque de candidats qui ont réussi le processus de sélection et qui sont disponibles afin d'effectuer un contrat, un remplacement ou de la suppléance dans nos établissements et services. Il est très important, afin de faciliter l'ensemble des communications, que votre dossier électronique soit régulièrement mis à jour et que vos disponibilités soient bien identifiées.



Planifier ma retraite, c'est important!

Rémunération et avantages sociaux

Les paies sont déposées automatiquement, le jeudi, au compte de votre institution financière. Le cycle de paie est de 14 jours. Lors de l'embauche, il est important de remplir un formulaire « Informations pour la rémunération » et de transmettre un spécimen de chèque au secrétariat de l'établissement ou du service.

Pour certaines catégories de personnel et selon le type de contrat, il est possible que des feuilles de temps soient requises. Veuillez vous renseigner auprès de votre direction d'établissement ou de service.

Une cotisation syndicale est prélevée sur chacune des paies pour le personnel syndiqué.

Assurance collective

Le personnel de la Commission scolaire est couvert par un régime d'assurance collective offrant différentes protections. Ce programme est conçu pour vous donner la possibilité de choisir les éléments de protection qui correspondent à vos besoins, notamment :

- > un régime d'assurance maladie obligatoire;
- > un régime complémentaire d'assurance salaire de longue durée;
- > un régime complémentaire facultatif d'assurance vie.

Les primes sont assumées en partie par l'employeur et en partie par l'employé. Elles sont retenues directement à la source.

Régime de retraite

L'ensemble du personnel de la Commission scolaire cotise à un régime de retraite des employés des organismes publics, notamment le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) pour les gestionnaires. Les cotisations sont directement retenues à la source.

Un dépliant d'information est disponible sur notre site, au www.csdps.qc.ca et vous donne de plus amples renseignements, entre autres sur le taux de cotisation, le calcul de la rente de retraite, la retraite progressive, l'admissibilité à la retraite, etc.

Comité de Santé et de sécurité au travail (CSST) - déclaration d'un accident du travail

Nous avons un comité de Santé et de sécurité au travail, formé de façon paritaire, qui se rencontre à raison de trois fois par année scolaire. Les thèmes abordés concernent des situations qui peuvent représenter ou qui représentent un risque ou un danger pour les membres du personnel de la Commission scolaire.

En cas d'accident du travail, vous devez :

- > aviser sans délai votre supérieur immédiat;
- > remplir le formulaire « Déclaration d'accident du travail »;
- > consulter un médecin;
- > remplir le formulaire « Réclamation du travailleur » de la CSST;
- > transmettre les rapports médicaux, sous pli confidentiel, aux Services des ressources humaines.

Absence invalidité

Lors d'absence pour une invalidité supérieure à trois jours, vous devez transmettre un certificat médical, sous pli confidentiel, aux Services des ressources humaines, secteur présence au travail et qualité de vie. Par la suite, une personne du secteur communiquera avec vous et vous transmettra les renseignements pertinents.

Ententes corporatives avec des centres de conditionnement physique

Notre commission scolaire a conclu des ententes avec des centres privés. Ces ententes prévoient, pour le personnel, des rabais sur les mensualités. Pour profiter de ce privilège, veuillez vous renseigner auprès du secrétariat de votre direction d'établissement ou de service.



Ma santé, ma priorité!

pochette

Vous joindre à la belle et grande équipe de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, c'est venir y apporter vos compétences, votre savoir-faire, votre savoir-être, le meilleur de vous-même. Quelle que soit la tâche à accomplir, vous contribuerez à la belle et grande cause qui nous anime tous : la réussite des élèves. Vous êtes maintenant des nôtres pour leur apprendre à devenir les citoyens de demain, soyez des nôtres pour nourrir leurs passions et leurs rêves.

Bienvenue chez-nous, bienvenue chez-vous!

*Denise Gendron-Vear
Technicienne en service de garde*



Nos Services éducatifs

Services offerts

Vous trouverez sur notre site, au www.csdps.qc.ca, sous la rubrique *Services administratifs/Services éducatifs*, différents renseignements tels que :

- > notre mission;
- > nos mandats;
- > nos priorités;
- > notre répertoire téléphonique.

Notre équipe des Services éducatifs demeure disponible pour répondre à l'ensemble de vos questions et demandes de renseignements.

Services offerts

Professionnels à la pédagogie

Une équipe est présente dans les écoles primaires et secondaires afin d'accompagner le personnel (enseignants ou intervenants des services complémentaires) ou des groupes de travail, sur toute question liée à l'implantation du nouveau pédagogique.

Professionnels à l'adaptation scolaire

Les professionnels en adaptation scolaire soutiennent le personnel des écoles dans leurs interventions auprès des élèves qui vivent des difficultés d'adaptation et de comportement.

Animateur du réseau pour le développement des compétences par l'intégration des technologies (RÉCIT)

Le RÉCIT assure la formation continue du personnel enseignant relative à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et offre un accompagnement et un soutien au développement et à la mise en œuvre de projets pédagogiques issus du milieu.

<http://recit.csdps.qc.ca/>

Formation sur le nouveau pédagogique pour le personnel en insertion professionnelle

Les Services éducatifs offrent une formation à l'intention du personnel enseignant ayant moins de cinq années d'expérience en enseignement. Cette formation vise avant tout à permettre une

mise à jour sur le Programme de formation de l'école québécoise, dans tous les aspects liés à la planification des apprentissages et à l'évaluation. Elle aborde aussi des sujets tels que la gestion de classe, la motivation scolaire, etc.

Site du nouveau pédagogique

Une multitude de renseignements et d'outils sur le nouveau pédagogique, tant au primaire qu'au secondaire, se retrouvent sur ce site.

<http://recit.csdps.qc.ca/~reformecsdps/>

Centre de ressources pédagogiques multimédias (CRPM)

Le Centre offre les services suivants :

- > prêt de jeux pédagogiques, vidéocassettes, documents didactiques et œuvres d'art de la collection de la Commission scolaire;
- > acquisition et utilisation d'équipements audiovisuels;
- > reproduction de documents multimédias originaux avec autorisation en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

www.csdps.qc.ca/regard

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter votre direction d'établissement ou de service.

Nos moyens de communication

Journal Le Parchemin

Dans le but de maintenir le plus haut niveau possible d'information et de communication avec le personnel, le journal interne « Le Parchemin », publié mensuellement, vous tiendra informé de l'ensemble des activités tenues au sein de notre organisation.

Tableaux d'affichage

Des tableaux d'affichage sont installés dans chacun des établissements afin de prendre connaissance de tout avis ou communiqué. Si vous souhaitez faire usage de ces tableaux, vous devez, au préalable, obtenir l'autorisation de votre direction d'établissement ou de service.

Sites intranet et Internet

N'hésitez pas à consulter notre site Internet, au www.csdps.qc.ca. Vous y trouverez de nombreux renseignements pouvant vous être fort utiles dans le cadre de vos fonctions. Il est à noter que l'accès à l'intranet se trouve à la page d'accueil du site Internet.

Service de courrier interne

Afin de favoriser un échange d'information et de documents, la Commission scolaire dispose d'un service de courrier interne. Veuillez vous informer auprès du secrétariat de votre établissement ou service.

Répertoire téléphonique

Vous avez accès à un répertoire téléphonique vous indiquant les divers numéros de téléphone des principaux intervenants dans chacun des services de la Commission scolaire ainsi que de l'ensemble des coordonnées des établissements. Vous pouvez avoir accès au répertoire téléphonique sur notre site, au www.csdps.qc.ca, sous la rubrique *Organisation/Renseignements généraux*.

Adresse de courrier électronique et téléphonie

Il vous est fortement recommandé, lors de votre embauche, de remplir le formulaire de « Mise à jour des codes d'accès pour la téléphonie et l'informatique » disponible dans votre établissement ou service. Ce formulaire dûment rempli vous donnera directement accès à une boîte vocale, si applicable, et à une adresse de courrier électronique.

Autres services offerts

Imprimerie et photocopies

Pour photocopier des documents, il vous est possible et même recommandé d'utiliser les services de l'imprimerie de la Commission scolaire. Pour ce faire, vous devez remplir un formulaire « Réquisition d'imprimerie » disponible dans votre établissement ou service et l'acheminer par courrier interne ou encore transmettre votre demande par courrier électronique à l'adresse suivante : **imprimerie@csdps.qc.ca**.

Achat de matériel

Vous devez vous adresser à votre supérieur immédiat pour toute demande de matériel. Ce dernier vous indiquera la procédure à suivre.

Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques à prix avantageux

Il existe, au sein de la Commission scolaire, des protocoles d'entente pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques. Grâce à ces ententes, il est possible pour les membres du personnel d'acheter des équipements informatiques, des logiciels Microsoft (Office 2003, Windows XP) et antivirus McAfee à des prix avantageux. Pour profiter de ce privilège, veuillez vous renseigner auprès de votre direction d'établissement ou de service.